

DECISION N° 2018-706 Portant délégation de signature de la directrice du Parc national de la Vanoise

La directrice du Parc national de la Vanoise.

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 331-34.

Vu le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 modifiée.

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2015-28 du 11 décembre 2015 portant délégations accordées par le Conseil d'administration au Bureau et au directeur,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 et 11,

Vu l'arrêté ministériel du 1er juin 2016 portant nomination de la directrice du Parc national de la V Vanoise (JO du 5 juin 2016).

Décide :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, ordonnatrice de l'établissement public, il est donné délégation pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions de l'établissement public à Monsieur Philippe LHEUREUX, directeur-adjoint de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la directrice et du directeur-adjoint, il est donné délégation pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions de l'établissement public à Monsieur Laurent CHARNAY, secrétaire général.

Plus particulièrement en matière budgétaire, délégation de signature (y compris électronique) est donnée à M. Laurent CHARNAY en vue notamment de :

- · la certification du service fait,
- la validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des mouvements budgétaires (virements),
- la validation des titres.

Article 2

Il est donné délégation à Madame Maëlle LEPOUTRE, cheffe de pôle Valorisation communication, à Madame Julie-Anne JORANT, cheffe de pôle Connaissance et gestion et à Monsieur Christophe CHILLET, chef de mission Systèmes d'information, pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions financières de l'établissement public dans leurs domaines de compétences respectifs, dont les montants unitaires ne dépassent pas 3 000 €.

Plus particulièrement en matière budgétaire, délégation de signature (y compris électronique) est donnée à Madame Maëlle LEPOUTRE, à Madame Julie-Anne JORANT et à Monsieur Christophe CHILLET en vue de la validation des engagements juridiques dans leurs domaines de compétences respectifs, dont les montants unitaires ne dépassent pas 3 000 €.

Article 3

Il est donné délégation à Monsieur Sébastien BREGEON, chef de secteur de Modane, à Monsieur Pascal GILLET, chef de secteur de Haute-Maurienne, à Monsieur Fabien DEVIDAL, chef de secteur de Pralognan-la-Vanoise et à Monsieur Peio DOURISBOURE, chef de secteur de Haute-Tarentaise, pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions financières de l'établissement public concernant leur secteur et dont les montants unitaires ne dépassent pas 1 000 €.

Article 4

La décision n° 2018-4 du 5 février 2018 est abrogée et remplacée par les dispositions de la présente décision.

Article 5

Le secrétaire général de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement et sera notamment publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui le délivre, par envoi recommandé dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Chambéry, le 11 décembre 2018

.adirectrice,

Éva ALIACAR

Le directeur/adjoint,

Philippe LHEUREUX

Le secrétaire général,

La cheffe de pôle Valorisation communication,

Laurent CHARNAY

Maëlle LEPOUTRE

La cheffe de pôle Connaissance et gestion

Julie-Anne JORANT

Le chef de mission Systèmes d'information

Christophe CHILLET

Le chef de secteur,

Sébastien BREGEON

Le chef de secteur,

Pascal OILLET

Le chef de secteur,

Fabien DEVIDAL

Le chef de secteur,

Peio DOURISBOURE

Copies: Intéressés (Mme Aliacar, M. Lheureux, M. Charnay, Mme Lepoutre, Mme Jorant, M. Chillet,

M. Brégeon, M. Gillet, M. Devidal, M. Dourisboure).

Registre des actes administratifs

Agence comptable Service RH – dossiers